

Cheops, Cap emploi résultats 2020 / une année Impactée par la crise où l'apprentissage fait exception

Paris, le 28 mai 2021, Cheops, le réseau national des Cap emploi, organismes de placement spécialisés, indique que **77 444** contrats de travail ont été signés pour des personnes en situation de handicap accompagnées par le réseau en 2020. Plus de **158 000** employeurs ont également été accompagnés par les Cap emploi durant l'année, pour des recrutements et des situations de maintien dans l'emploi. Enfin **18 777** maintiens dans l'emploi ont été réalisés sur la période. Les résultats des Cap emploi en matière de placement et de maintien dans l'emploi n'ont pas été épargnés par la crise sanitaire (-9 % sur les placements, -11 % sur les maintiens en emploi). Cependant l'accompagnement personnalisé et le lien maintenu avec les employeurs auront permis d'atténuer la baisse.

Les placements

L'impact de la crise a été marqué au second trimestre avec un recul **de 23 % comparativement à 2019**, mais une chute enrayée dès le troisième trimestre avec une baisse en fin d'année de **9 %**

Sur les 77 444 placements, 11 791 personnes ont signé un CDI (-23%) et **1 675** personnes se sont lancées dans la création de leur activité (-21 %)

Avec un bon de **34 %**, **les contrats d'apprentissage (2077 contrats)** sont l'exception de cette année 2020. Les aides de droits commun et spécifiques ainsi que l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des employeurs dans la mobilisation du contrat mais également la campagne de communication menée autour de l'apprentissage auront permis d'en faire la seule donnée de placement en hausse en 2020 et de limiter la baisse des placements en alternance.

Les formations et PMSMP

La crise de la COVID 19 a eu un impact fort sur les formations et immersions en entreprise., l'activité des Cap emploi a souffert de la fermeture des centres de formation à l'accueil des publics en présentiel en mars 2020 et leur réorganisation progressive à des formations à distance.

Les formations qualifiantes, diplômantes et certifiantes mises en œuvre ont chuté de **- 15%**.

La progression continue des trois dernières années sur les PMSMP (Période de mise en situation en milieu professionnel) s'est stoppée nette en 2020 – **39 %**, il était difficile pour les employeurs d'accueillir des stagiaires avec du personnel restreint sur site et des équipes

souvent en télétravail. Après un arrêt des prescriptions entre mars et mai 2020, les PMSMP ont repris progressivement

Les PMSMP restent un excellent outil qui favorise la rencontre entre les employeurs et les personnes en situation de handicap

Le maintien en emploi

Le maintien en emploi connaît un recul conséquent avec 23 252 signalements en 2020 contre 27 342 en 2019. La mise en place du télétravail entre mars et mai 2020 et sa généralisation sur l'ensemble de l'année, explique en partie cette baisse de signalement. Un point de vigilance est donc à mettre sur les situations de télétravail qui peuvent nécessiter la mise en œuvre de moyens de compensation.

Néanmoins, la qualité des interventions des Cap emploi est toujours au rendez-vous avec un taux de maintien des parcours clos en hausse.

18 777 maintiens réalisés (-11 %) soit un taux de 92% sur les parcours clos.

Le CEP

L'accompagnement à l'évolution et à la transition professionnelles poursuit la progression amorcée en 2018.

115 215 Conseils en Evolution Professionnelle ont été délivrés à destination des demandeurs d'emploi et salariés, soit une progression significative de +13%. Cet accompagnement permet d'assurer une sécurisation des parcours d'autant plus important dans un contexte d'incertitude de l'année 2020.

Une action de veille pro active

Une action de veille pro-active, avec le soutien de l'Agefiph, a été initiée dès l'été afin de s'assurer auprès des personnes en situation de handicap et des employeurs, ayant bénéficié d'un accompagnement à une entrée en emploi ou un maintien dans l'emploi dans les 6 à 12 derniers mois avant la crise, que les conditions de travail étaient toujours adaptées et ainsi repérer les situations qui nécessiteraient une intervention du Cap emploi pour éviter toute rupture de parcours

Les équipes Cap Emploi se sont mobilisées et ont assuré une continuité de service malgré la crise sanitaire.

Dès le mois de mars, à l'annonce des fermetures des locaux Cap emploi, les équipes se sont adaptées pour l'accompagnement à distance les personnes et les employeurs.

Au déconfinement du mois de mai, des mesures barrières ont été mises en place dans les locaux des Cap Emploi avec une reprise progressive de l'accueil du public et des visites employeurs pour les RDV d'urgence dans un premier temps.

Au second confinement, en tant qu'acteur du service public de l'emploi, les Cap emploi ont assuré une continuité de service et accueilli les bénéficiaires sur RDV dans les locaux. Les visites en entreprises ont été maintenues sous réserve du respect des gestes barrières. Cap emploi a maintenu en parallèle de l'ouverture des locaux au public, une offre de services à distance à destination des personnes et des employeurs.

Pour rappel 176 677 personnes étaient en accompagnement vers l'emploi fin 2020, 42 136 salariés agents de la fonction publique et travailleurs indépendants ont été accompagnés sur des problématiques de maintien dans l'emploi mais aussi dans le cadre de la transition professionnelle et plus de 158 000 employeurs du privé font appel aux équipes des Cap emploi pour des projets de recrutements et des situations de maintien dans l'emploi.

Contact presse

Martine Savary / martine@geckotom.com / 06 64 25 66 59